Image not found or type unknown

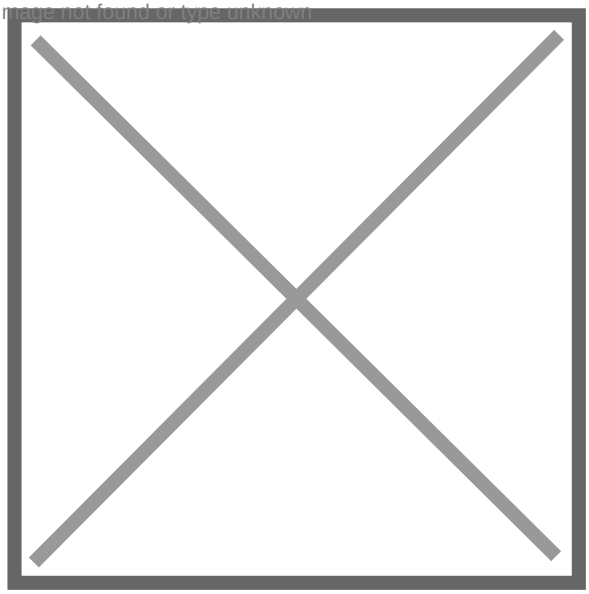

Résiliation de carte bancaire sans autorisation par la banque

Par **JJPPW_old**, le **30/08/2007** à **11:42**

Bonjour,
je possede une carte de paiement (banque Accord) depuis plusieurs année,
J'ai dessus une cagnote d'environ 30 euros cumulée par mes passages en
caisse des magasins AUCHAN;
Lors d'une résiliation d'une carte VISA à la méme banque, quelqu'un du siége
social a purement et simplement résilié les deux cartes la VISA et la carte
de paiement ACCORD celle-ci sans aucune autorisation. J'ai envoyé un
courrier en signalant les faits et en réclamant un dédommagement commercial;
aucune réponse. J'ai télephoné au siege environ 3 semaines aprés l'envoi du
courrier, la banque reconnait l'erreur elle veut bien a titre exceptionnel
me rendre la cagnote sur la carte , genial car celle-ci est censée
m'apartenir, et elle m'autorise éventuellement une reouverture de la carte sans frais - Le
comble car celle-ci n'aurait jamais du etre cloturée.

Il me semble inadmissible que:
1 - La banque se permet de cloturer un document contractuel sans autorisation
2 - celle-ci ne répond pas au courrier et trouve cela tout à fait normal ce qui s'est passé, ne
propose rien car sans discution elle me refacturerai meme la réouverture de la carte

Je ne sais plus quoi faire, que puis je faire quel sont mes droits face à
cette fermeture de compte abusive? suis en mesure de réclamer quelques
chose? si quelqu un peut m expliquer les démarches à suivre

merci d'avance

Catherine

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés